

ABRI, MOBILIER À USAGE EXTÉRIEUR ET AIRE DE JEUX

Définition et rôle

On distingue deux types d'équipements de plein air destinés aux loisirs extérieurs :

- Les équipements fixes comme les aires de détente, de pique-nique ou de jeux, qui sont généralement réalisés en bois de fortes sections pour des raisons de stabilité et de tenue dans le temps. Ils sont en principe inamovibles, fixés au sol et bien souvent situés dans des zones moyennement à fortement exposées climatiquement.
- Les équipements mobiles comme le mobilier de jardin, qui doivent être de conception plus légère pour rester transportable et éventuellement pliable.

Tous ces ouvrages sont destinés à accueillir des personnes ou à être en contact direct avec elles.

Sollicitations

La situation en service de ces ouvrages les expose aux intempéries, et notamment au contact avec le sol et l'eau. Par ailleurs, ces équipements sont sollicités par des charges ponctuelles et donc soumis à des risques de rupture en cas de sollicitations importantes.

Propriétés requises

Le contact avec les personnes nécessite la mise en œuvre de bois dont le comportement et l'aspect de surface doivent rester constants dans le temps. Les bois doivent présenter une faible aptitude à la gerce et à l'éclatement. L'état de surface ne doit pas se dégrader et ne doivent pas présenter de risques pour les usagers. De même, le matériau doit présenter une certaine résistance aux chocs et aux actes de malveillance. La résistance aux dégradations biologiques par pourriture doit être bonne.

Principes de mise en œuvre

La mise en œuvre de ces ouvrages doit être soignée pour éviter les risques de blessure par la présence de parties pointues ou d'arêtes vives non chanfreinées. La conception des assemblages doit permettre un parfait écoulement des eaux de pluie. Il convient d'éviter les assemblages par découpe du bois (tenons / mortaises) au profit d'assemblages boulonnés ou vissés. La conception des parties horizontales doit être prévue à claire-voie de façon à favoriser l'écoulement de l'eau de pluie (dessus de table, assise de banc et de chaise). La qualité de la finition et de l'entretien joue un rôle important sur le maintien de l'aspect esthétique des ouvrages. Un produit de finition filmogène devient rapidement une source de piège à eau en cas de mauvais entretien.

Classe d'emploi

Ces ouvrages sont majoritairement en classe d'emploi 4. Seuls les éléments abrités peuvent faire appel à des bois de durabilité inférieure.



Photo : Bergère © M. Vernay



Photo : Aire de jeu
© P. Martin, ATIBT